

République Française

Département
des Ardennes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Château-Porcien

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le

ID : 008-210800983-20230908-20230906-DE



Séance du 08/09/2023

- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 12 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 04/09/2023
Date d'affichage : 04/09/2023

Objet de la délibération : **2023-09-06** **Convention ORT/PVD**

Présents: M. Didier SIMON, Mr Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Céline ARTICLAUT, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : Mr Patrick PERESSON, Mme Nelly MARCHAND, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à Mr Pascal BALLAN, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à Céline Articlaud, Mr Ghislain BRIQUET, Mr Laurent PERONNET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Sophie HEDOIN donne pouvoir à Mr Didier SIMON

Secrétaire de séance : Céline ARTICLAUT

Le 8 septembre 2023 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 septembre 2023.

Mr le Maire expose la Convention cadre pluriannuelle d'opération de revitalisation de territoire (ORT) petites villes de demain (PVD) entre la Communauté de Commune du Pays Rethélois, ville de Rethel ; Communes d'Asfeld, de Château-Porcien, de Juniville, de Saint-Germainmont et de Sault-Les-Rethel d'une part et de l'Etat d'autre part.

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) est un nouvel outil au service des territoires, dont les élus peuvent se saisir pour mettre en œuvre un projet global de revitalisation de leur centre-ville.

Le programme Petites Ville de Demain (PVD) quant à lui doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention.

Vote :
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 12

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,

